

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2011

*L'an deux mille onze, le sept mars à dix neuf heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.*

ETAIENT PRESENTS : Mr CLÉMENT, Mme ISSINDOU, Mme BODIN, Mr PETERLONGO, Mr MONDON, Mr DELAHAYE, Mr BLAUD, Mr JOYEUX, Mme GIRARD, Mr TAUDIERE, Mr NEUVILLE, Mme BIGET, Mme FAUGERON, Mme NIVET, Mme BATAILLE, Mme MINOT, Mr GUILLON, Mr CHAIGNEAU, Mr SOURISSEAU, Mr GERMANAUD, Mme THIMONIER.

POUVOIRS : Mme GREGOIRE à Mme FAUGERON, Mme VOYER à Mme MINOT, Mr LAGRANGE à Mr MONDON, Mr DERVILLE à Mr PETERLONGO, Mme MARION à Mme BATAILLE, Mr PIQUION à Mr CHAIGNEAU, Mr DJANIKIAN à Mr JOYEUX, Mme TERNY à Mr NEUVILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT.

DELIBERATION N° 1

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

Dans le cadre de la loi du 6 janvier 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est prévu en son article 11.

Le but de cette réunion est de se prononcer sur des orientations, sur des priorités, sur des constats et sur des objectifs. La lecture du projet de ville remis par Monsieur le Maire, dénommé « SAINT BENOIT, vivante et respectueuse » pose les idées fortes de l'avenir de SAINT BENOIT.

A la lecture de ce document, un débat s'est engagé pour définir les grands projets à réaliser dans les années à venir et les perspectives budgétaires qui contraignent à la rigueur.

Monsieur le Maire a remercié tous les participants et leur a donné rendez-vous pour le vote du budget prévisionnel 2011.

~~~~~

**DELIBERATION N° 2**

**OBJET : SUBVENTION AU COMITE DE LA VIENNE DE VOLLEY (C.L.S.H.) - SOLDE ANNEE 2010.**

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité (Mme Agnès FAUGERON ne prenant pas part au vote),

- **DECIDE D'ATTRIBUER**, une subvention de 2 748 euros (deux mille sept cent quarante huit euros) au Comité de la Vienne de Volley représentant le solde de la participation communale au fonctionnement du C.L.S.H. en 2010.

La dépense sera prélevée à l'article 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2011.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 3

OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURUX POUR L'ACCUEIL ET LE MAINTIEN D'ENTREPRISES EN CENTRE BOURG PAR L'ACQUISITION D'UN PATRIMOINE COMMUNAL.

La commune de SAINT BENOIT envisage l'acquisition et l'aménagement de deux bâtiments (patrimoine communal en centre bourg) afin d'y maintenir et d'y développer des activités économiques pour faire vivre ce pôle de proximité.

Le montant de l'acquisition et des travaux s'élève à 424.500 € hors taxes. Cet achat et ces travaux d'aménagement sont subventionnables dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

| | |
|--|------------|
| - Coût de l'achat et des travaux H.T. | 424.500 € |
| - Vente logements | - 60 000 € |
| - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux | - 85 000 € |
| - Autofinancement H.T. | 279 500 € |

- **SOLLICITE** de l'Etat, une dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 20 % du montant H.T. des acquisitions et travaux en centre bourg.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS - D.M. N° 10.**

Monsieur le Maire fait savoir, qu'il y a lieu de régulariser certains comptes budgétaires sur l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE** :

*en section de fonctionnement :*

- Ouverture d'un crédit de dépenses au chapitre 022/01 (dépenses imprévues) d'un montant de 649 Euros,
- Ouverture d'un crédit de recettes au chapitre 042/01 (opération d'ordre entre sections) compte 777 d'un montant de 649 Euros.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 5

OBJET : ACHAT DE TERRAIN - RUE DU SQUARE (Mr BOULANGER).

Cette délibération annule et remplace celle du 7 mars 2005.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu en vue de son élargissement, de procéder à l'alignement de toutes les propriétés de la rue du Square conformément au plan d'alignement approuvé par délibération du 12/12/1983.

Il propose d'acheter les parcelles cadastrées section BW N° 121 et 122 au lieudit « Les Chenevreaux ».

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section BW N° 121 et 122 situées au lieudit " Les Chenevreaux " d'une superficie totale de 210 m² à Mr Jean-Charles BOULANGER domicilié 4 rue Vincent Pya à CROUTELLE - 86240 - et Madame Marie-Noëlle BOURDIER domiciliée 16 rue du Hameau du Cherpe à SAINT BENOIT - 86280 -pour la somme de 1 400 Euros (mille quatre cents euros),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet,
- **DECIDE** que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts,
- **DECLARE** le classement de la parcelle cadastrée section BW N° 121 située au lieudit "Les Chenevreaux" dans la voirie communale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 6**

**OBJET : ACHAT DE TERRAIN - RUE DU SQUARE (Mr DURAND).**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu en vue de son élargissement, de procéder à l'alignement de toutes les propriétés de la rue du Square conformément au plan d'alignement approuvé par délibération du 12/12/1983.*

*Il propose d'acheter la parcelle cadastrée section BW N° 118 au lieudit « Les Chenevreaux ».*

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section BW N° 118 située au lieudit " Les Chenevreaux " d'une superficie totale de 240 m2 à Mr Emmanuel DURAND domicilié 14 rue du Lieutenant Colonel Biraud à POITIERS - 86000 - pour la somme de 1 500 € (mille cinq cents euros),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet,
- **DECIDE** que l'acquisition se fera à l'amiable et selon l'article 1042 modifié du Code Général des Impôts.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 7

OBJET : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT ET LA SOCIETE Z PROFESSIONNEL

La commune de Saint-Benoît a signé le 27 décembre 2010 un marché triennal (2011-2012-2013) pour des prestations de location de matériel scénique avec la société Z PROFESSIONNEL. Suite à une irrégularité dans la procédure, il est nécessaire de régler à la société Z PROFESSIONNEL les factures relatives aux prestations ayant été réalisées.

Les montants dus sont les suivants :

- 91.91 € TTC (Spectacle Anne Baquet)
- 113.74 € TTC (Spectacle Le Roi se meurt)

Aussi, afin de prévenir d'un éventuel litige et de payer les sommes dues à la société, en accord entre les deux parties, il a été décidé de signer un protocole d'accord transactionnel.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel.

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DÉCIDE** d'accepter la mise en place du protocole et de payer les sommes dues à la société Z PROFESSIONNEL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 8**

**OBJET : PARTICIPATION E.R.D.F. - TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION ROUTE DE POITIERS.**

*Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition de travaux d'effacement du réseau électrique basse tension, route de Poitiers, d'un montant estimatif de 18.700 €uros H.T., présentée par E.R.D.F..*

*Ce montant comprend les travaux électriques proprement dits, mais pas ceux liés aux ouvrages de télécommunication ni à l'éclairage public, qui sont à la charge exclusive de la Commune.*

*Monsieur le Maire indique également que l'application de l'Article 8 du cahier des Charges de concession prévoit la participation d'E.R.D.F. à hauteur de 40 % du montant réel des travaux hors taxes (pour la partie électrique).*

*Le schéma de financement est donc le suivant :*

- Commune de SAINT BENOIT (60 %) : 11 220 € H.T.
- E.R.D.F. (40 %) : 7 480 € H.T.

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **ACCEPTE** la proposition présentée par E.R.D.F. pour la réalisation des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la participation d'E.R.D.F. concernant ce dossier à l'issue des travaux sur présentation d'un titre exécutoire de paiement et des justificatifs correspondants (factures détaillées).

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

La séance a été levée à 21 H.

*La secrétaire,
Michèle MINOT.*

| DELIBERATIONS | OBJET |
|----------------------|---|
| | |
| <i>1</i> | <i>DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES</i> |
| <i>2</i> | <i>SUBVENTION AU COMITE DE LA VIENNE DE VOLLEY (C.L.S.H.) - SOLDE ANNEE 2010</i> |
| <i>3</i> | <i>DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURUX POUR L'ACCUEIL ET LE MAINTIEN D'ENTREPRISES EN CENTRE BOURG PAR L'ACQUISITION D'UN PATRIMOINE COMMUNAL</i> |
| <i>4</i> | <i>OUVERTURE DE CREDITS - D.M. N° 10</i> |
| <i>5</i> | <i>ACHAT DE TERRAIN - RUE DU SQUARE (Mr BOULANGER)</i> |
| <i>6</i> | <i>ACHAT DE TERRAIN - RUE DU SQUARE (Mr DURAND)</i> |
| <i>7</i> | <i>SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT ET LA SOCIETE Z PROFESSIONNEL</i> |
| <i>8</i> | <i>PARTICIPATION E.R.D.F. - TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION ROUTE DE POITIERS</i> |

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

| NOM | SIGNATURE |
|-----------------------------|------------------|
| <i>CLEMENT DOMINIQUE</i> | |
| <i>PETERLONGO BERNARD</i> | |
| <i>ISSINDOU ANNIK</i> | |
| <i>MONDON JEAN-LUC</i> | |
| <i>BODIN MARIE-CLAUDE</i> | |
| <i>JOYEUX ALAIN</i> | |
| <i>DELAHAYE PHILIPPE</i> | |
| <i>NEUVILLE CLAUDE</i> | |
| <i>BIGET LOUISETTE</i> | |
| <i>GIRARD MARIE JOSEPHE</i> | |
| <i>BATAILLE MARTINE</i> | |
| <i>GUILLON EMMANUEL</i> | |
| <i>TAUDIERE PHILIPPE</i> | |
| <i>NIVET ISABELLE</i> | |
| <i>MINOT MICHELE</i> | |
| <i>FAUGERON AGNES</i> | |

| | |
|---------------------------|--|
| <i>BLAUD JOEL</i> | |
| <i>CHAIGNEAU BERNARD</i> | |
| <i>SOURISSEAU CHARLES</i> | |
| <i>THIMONIER ANDREA</i> | |
| <i>GERMANAUD HENRI</i> | |